

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Monsieur LAIGUILLON présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Exercice 2015 - Subventions aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur les demandes de subventions suivantes.

Subventions de fonctionnement :

Elles concernent l'aide financière apportée aux deux ikastolas pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, sous la forme d'une première participation forfaitaire pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2015-2016 :

→ Baionako Oihana Ikastola : 8 250 €

→ Hiriondoko Ikastola : 6 750 €.

Subventions exceptionnelles :

→ Association pédagogique Largenté : 271 € au titre du jumelage pour contribuer aux frais de transport à Daytona (USA) d'un groupe d'élèves du lycée Largenté du 9 au 24 octobre 2015.

→ Erro Bat : 2 000 € pour contribuer à l'organisation du 10^e anniversaire de la tamborrada le 19 septembre 2015, manifestation organisée dans le cadre des Journées du Patrimoine.

→ Street Art : 4 000 € pour contribuer à l'organisation du festival Beat street dayz les 30, 31 octobre et 1^{er} novembre dernier à la Maison des associations, manifestation qui a rassemblé à Bayonne les meilleurs danseurs européens de hip hop. Battle, concerts, graffs, la première édition de ce festival a attiré un public important de connaisseurs et de curieux.

→ Toit pour tous : 300 € pour contribuer aux frais d'installation dans les nouveaux locaux.

Soutien au commerce et à l'artisanat :

Dans le cadre d'une troisième tranche relative à l'opération urbaine de redynamisation du commerce et de l'artisanat bayonnais, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, par délibération du 23 juillet 2012, à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). L'obtention de ce financement, qui couvre les actions mises en œuvre sur la période 2012-2016, a été actée par une convention signée du préfet des Pyrénées-Atlantiques le 7 avril 2015.

Il convient à présent de reverser aux associations partenaires la quote-part de la subvention FISAC pour les actions qu'elles ont réalisées directement (la subvention étant versée en totalité à la ville par le ministère).

Au vu des dépenses réalisées, les montants à reverser sont les suivants :

- Office de commerce et de l'artisanat de Bayonne : 19 020 €
- Union commerciale et artisanale de Bayonne : 12 324 €
- Association des commerçants de la rue d'Espagne : 100 €

Une convention de délégation de crédit vient formaliser ce reversement de subvention avec chaque association.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions visées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions (ou avenants) relatifs au reversement partiel de la subvention FISAC.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.